



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 210-9-0-2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 210-9-2026 intitulé** « Règlement modifiant le règlement numéro 210 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé »

Ledit règlement a pour objet de modifier les dispositions du titre IV –Infractions et peines du Règlement numéro 210 (RM 330), tel qu'amendé, afin de mettre à jour le montant des amendes.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/WEB-Reglement-210-9-2026-RM-330-VF.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **6^{ième} jour** du mois de **mars** de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques